

Prévention des conflits : l'UTP engage de nouvelles démarches

Après le refus des organisations syndicales en avril dernier de signer le projet d'accord proposé dès décembre 2004, et amendés au cours des négociations qui ont suivies, l'UTP a été amenée à retirer son texte.

Tirant les leçons de cet échec, l'UTP s'inscrit aujourd'hui dans une nouvelle démarche, à deux niveaux :

• Au niveau national

- > Après des échanges avec chacune des organisations syndicales, proposer à la négociation de branche un accord cadre définissant les principes, les thèmes et les procédures qui devront faire l'objet de négociations dans les entreprises ;
- > Proposer au Groupement des Autorités Responsables du Transport (GART) d'engager des échanges afin de déboucher sur un protocole d'accord précisant les rôles respectifs de chacun : celui des autorités organisatrices dans la définition des services prioritaires en cas de conflit (itinéraires, fréquences...), celui des entreprises dans la mise en œuvre de ces services afin d'assurer l'information la plus complète et coordonnée des usagers ;
- > Mettre en place un observatoire national pour suivre les démarches locales, identifier les difficultés rencontrées, et permettre le cas échéant aux Pouvoirs Publics d'engager les évolutions nécessaires tant législatives que réglementaires, notamment sur le plan de l'organisation du travail des salariés non grévistes.

• Au niveau local :

- > Ouvrir des négociations entreprises/organisations syndicales avec pour objectif d'aboutir à des accords sur la prévention des conflits et la prévisibilité adaptés au contexte local et à la taille de l'entreprise ;
- > Dans le cadre d'avenants aux contrats entre les autorités organisatrices (AO) et les entreprises, définir d'une part les services essentiels et, d'autre part, les conditions de mise en œuvre, là aussi dans le souci d'une adaptation aux spécificités locales.

L'UTP en appelle à la responsabilité de chacun pour que cette double démarche aboutisse dans des délais rapprochés à des solutions qui apporteraient des premières améliorations aux usagers, notamment à ceux qui disposent de ce seul moyen pour se déplacer.

Contacts médias : Claude LISBONIS : T. 01 42 02 17 40 — 06 20 67 18 66
UTP — Sylvette MOUGEY : T. 01 48 74 73 22

<p>L'Union des Transports Publics (UTP) est le syndicat professionnel regroupant l'ensemble des entreprises de transports urbains. Elle compte 170 entreprises adhérentes qui emploient 42 000 salariés. www.utp.fr</p>
